



*Jeudi 14 octobre 1971,  
à 15 h 20*

*Documents officiels*

**NEW YORK**

*Président* : M. Narciso G. REYES (Philippines).

**POINT 44 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Activités opérationnelles pour le développement : rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (suite) : [A/8399, A/8403, chap. VIII, sect. A, B, C et D; E/4954, E/5043/Rev.1]**

- a) Programme des Nations Unies pour le développement (A/C.2/L.1146);
- b) Fonds d'équipement des Nations Unies;
- c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général;
- d) Programme des Volontaires des Nations Unies (E/5028; A/C.2/L.1145)

1. M. SHAHI (Pakistan) exprime le grand regret que lui inspire le départ de M. Paul Hoffman du poste de directeur du PNUD et le félicite des travaux qu'il a accomplis dans le domaine du développement. M. Shahi rappelle ensuite la position adoptée par M. Hoffman sur certaines questions : nécessité que les progrès à long terme soient fondés sur la croissance intérieure des ressources des pays en voie de développement; devoir de la communauté internationale de répartir plus équitablement les moyens de production et les richesses; nécessité d'établir un réseau de relations commerciales mondial, de mettre en place des gouvernements stables, de centraliser les responsabilités en matière de développement, de favoriser l'évolution d'une économie globalement intégrée et d'accroître l'aide.

2. M. Shahi estime essentiel que le PNUD ne trompe pas les espérances des pays en voie de développement en ce qui concerne la fourniture d'un volume de ressources bien plus important. Pour ce faire, les activités du système des Nations Unies pour le développement doivent être progressivement rationalisées, au niveau des pays comme au niveau du Secrétariat, ainsi que l'a reconnu quelques années plus tôt le Directeur du PNUD. C'est dans cet esprit que le consensus du Conseil d'administration, adopté dans la résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale, a introduit des changements fondamentaux dans le système. Le représentant du Pakistan estime regrettable que les débats qui ont eu lieu au Conseil d'administration à propos de la réforme du système aient progressivement ignoré le but de cette entreprise, qui est de permettre au système d'offrir un volume d'assistance deux fois plus grand. Alors que le Conseil d'administration avait fixé à 9,6 p. 100 par an le taux de croissance des ressources du PNUD, le taux de croissance des contributions n'a été que de 8,4 p. 100 en

1970 et ne représentera probablement que 6,1 p. 100 pour l'année en cours. C'est pourquoi la délégation pakistanaise se félicite de l'adoption de la résolution 1615 (LI) du Conseil économique et social, qui prie le Conseil d'administration du PNUD de revoir ses évaluations de planification afin d'atteindre l'objectif d'un doublement des ressources du Programme pendant les cinq années à venir. Il est vrai que certaines ressources et certains secteurs des pays en voie de développement ne peuvent devenir rentables que s'ils bénéficient d'un investissement en capital direct. Ces ressources et ces secteurs n'attirant pas d'investissements privés et ne remplissant pas les conditions requises pour faire l'objet de programmes de préinvestissement, l'ONU devrait laisser une place, parmi ses activités opérationnelles, à l'investissement direct.

3. Abordant la question du Programme des Volontaires des Nations Unies, M. Shahi rappelle la déclaration faite devant la Commission à la 1385<sup>e</sup> séance par S.A.I. la princesse Ashraf Pahlavi d'Iran et la félicite à l'occasion du deux mille cinq centième anniversaire de la fondation de l'Etat iranien. Le Programme des Volontaires a été reçu avec enthousiasme par la communauté internationale et particulièrement par les jeunes. Les faits tendent à prouver que, malgré les difficultés rencontrées par le Directeur du PNUD et le Coordonnateur du Programme des Volontaires, des mesures ont été rapidement prises par eux en vue de l'exécution du Programme. Le représentant du Pakistan souligne que la participation des pays en voie de développement au Programme est très importante, surtout s'il doit devenir vraiment universel.

4. M. Shahi présente ensuite, également au nom du Danemark, de la Grèce, de l'Iran, du Kenya, du Liban, de la Malaisie, du Maroc, des Philippines, du Togo, de la Turquie et du Yémen, le projet de résolution A/C.2/L.1145. Il souligne que le paragraphe 2 est presque identique à celui de la résolution 1618 (LI) du Conseil économique et social. Il informe la Commission qu'une légère modification a été apportée à ce paragraphe, le membre de phrase "dans toute la mesure du possible" étant remplacé par le terme "toutes". Enfin, il espère que ce texte sera adopté sans opposition.

5. M. JAIN (Inde) attache une grande importance à la question des activités opérationnelles pour le développement, qu'examine actuellement la Commission. Le présent débat permettra non seulement de constater les progrès réalisés jusqu'à présent, mais aussi de prendre conscience de la tâche considérable qui reste à accomplir pour développer ces activités, améliorer la qualité du Programme et modifier son orientation à mesure qu'évoluent les besoins des pays en voie de développement. Tous ces aspects sont des plus importants pour le succès de la Stratégie de la deuxième

Décennie des Nations Unies pour le développement. A ce propos, M. Jain appelle l'attention de la Commission sur la résolution 1615 (LI) du Conseil, relative aux contributions financières au Programme des Nations Unies pour le développement. Dans cette résolution, le Conseil, après avoir évoqué les graves problèmes causés par l'insuffisance des contributions versées au Programme et l'impossibilité qui en découle d'assurer le doublement du montant du Programme d'ici à 1975, comme le souhaitait le Directeur du PNUD, a prié le Conseil d'administration de revoir ses évaluations de planification et a prié instamment les gouvernements d'accroître leurs contributions au Programme. La délégation indienne estime qu'il serait approprié pour l'Assemblée générale d'approuver cette résolution du Conseil à sa présente session et elle espère que de nombreuses autres délégations appuieront ce point de vue.

6. En ce qui concerne la question du Fonds d'équipement des Nations Unies, la délégation indienne déplore qu'il ne soit pas encore devenu un instrument opérationnel et efficace. Elle tient à souligner qu'à son avis le Fonds peut fonctionner efficacement, compte tenu en particulier des liens qui ne cessent de s'établir entre les divers pays en voie de développement dans le domaine des échanges commerciaux et de la coopération économique. Un certain nombre de pays en voie de développement, y compris l'Inde, sont désormais en mesure de fournir, à des taux compétitifs, une large gamme de produits ainsi que du matériel généralement mieux adapté aux besoins des pays en voie de développement que le matériel fabriqué dans les pays développés. Ce type d'assistance présente donc un double avantage car, outre l'aide fournie aux pays bénéficiaires, il favorise l'accroissement des exportations des autres pays en voie de développement. En conséquence, la délégation indienne ne saurait trop insister pour que la direction du Programme tienne compte de cet état de choses dans ses opérations d'achat. Elle constate par ailleurs qu'on tend à s'adresser toujours, pour la fourniture de matériel, au même petit nombre de pays, alors qu'il existe bien d'autres pays fournisseurs dont les services devraient être utilisés.

7. Concernant le Programme des Volontaires des Nations Unies, M. Jain signale que l'Inde a fait une contribution symbolique au Fonds bénévole spécial en témoignage du grand intérêt que lui inspire ce nouveau programme; elle espère qu'un nombre croissant de pays y participeront et que le projet de résolution présenté à ce sujet par un certain nombre de délégations sera adopté par l'Assemblée générale.

8. C'est avec intérêt que la délégation indienne a écouté la déclaration du Commissaire à la coopération technique, car elle attache une grande importance au programme ordinaire de coopération technique et le considère comme le complément nécessaire des activités du PNUD. Elle se réjouit de l'adoption de la résolution 1601 (LI) par le Conseil économique et social à sa cinquante et unième session, car ce texte vise au renforcement des commissions économiques régionales, et elle espère que, le moment venu, l'Assemblée approuvera cette résolution, d'autant plus que le titre VI du budget consacre une part de plus en plus grande aux activités déployées en faveur des pays en voie de développement les moins avancés.

9. Passant ensuite à la question des arrangements relatifs à la garde des fonds du PNUD, M. Jain dit que sa délégation, sans être entièrement persuadée du bien-fondé des arguments exposés par le CCQAB dans son rapport<sup>1</sup>, estime que, pour d'autres raisons, il serait prématuré de prendre une décision dès maintenant. Il est clairement indiqué au paragraphe 30 du consensus adopté par le Conseil d'administration à ce sujet [voir résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale, annexe] que le Secrétaire général continuera d'assurer la garde des fonds du Programme mais que les décisions concernant le portefeuille d'investissements du Programme seront prises en accord avec le Directeur, étant entendu que le Conseil d'administration réexaminera cet arrangement à sa douzième session sur la base d'un rapport détaillé. Selon les arrangements actuellement en vigueur, le Secrétaire général est responsable des investissements, mais les politiques y relatives sont fixées en consultation avec le Directeur et ses collaborateurs. L'adoption du consensus n'implique donc aucune modification des arrangements actuels. Par ailleurs, la situation financière de l'Organisation étant ce qu'elle est, il est souhaitable que le Secrétaire général continue d'assurer la garde des fonds du Programme. Enfin, il importe de maintenir les liens existant entre le PNUD et l'Organisation des Nations Unies et de n'adopter aucune décision qui risquerait d'entraîner un relâchement de ces liens. La proposition du Directeur pourrait éventuellement être approuvée à un stade ultérieur, à condition que la situation financière de l'Organisation s'améliore.

10. Concernant la question importante de l'augmentation du nombre des membres du Conseil d'administration, la délégation indienne n'éprouve, en principe, aucune difficulté à approuver cette proposition, étant donné l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation et de l'effectif du PNUD lui-même; elle espère toutefois que toutes les parties intéressées seront dûment consultées avant l'attribution des nouveaux sièges et que la répartition sera faite compte tenu du principe énoncé dans la résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale.

11. M. Jain ajoute que sa délégation se réserve de formuler ultérieurement des observations plus détaillées concernant les divers projets de résolution qui ont été proposés.

12. Pour terminer, le représentant de l'Inde tient à rendre hommage à la tâche accomplie par le Directeur du PNUD au cours de ses longues années de service. Son exemple ne pourra qu'inspirer tous ceux que préoccupe la promotion du développement et de la coopération internationale dans le domaine économique et social. La délégation indienne propose à la Commission d'insérer le paragraphe suivant dans le rapport qu'elle adressera à l'Assemblée générale :

“Au moment où M. Paul Hoffman va abandonner ses fonctions de directeur du Programme des Nations Unies pour le développement, la Deuxième Commission tient à lui adresser ses vifs remerciements et sa profonde gratitude pour son dévouement inlassable à la cause du développement économique et social dans le monde entier.”

<sup>1</sup> Voir DP/L.174/Add.1, par. 6.

13. M. GOBBA (Egypte) exprime son regret de voir M. Hoffman se retirer du poste de directeur qu'il occupait au PNUD. Il appuie la proposition du représentant des Philippines tendant à publier la déclaration faite par M. Hoffman à la séance précédente comme document officiel de la Commission et propose d'insérer dans le rapport de la Deuxième Commission un paragraphe faisant l'éloge du Directeur du PNUD.

14. Le représentant de l'Égypte se félicite que les dispositions du consensus aient reçu un début d'application. Il insiste sur l'importance des contributions financières au Programme et cite l'extrait suivant du paragraphe 13 du consensus : "...l'une des hypothèses étant que les ressources du Programme s'accroîtront au moins au même rythme que le rythme moyen des années les plus récentes." Alors que cette moyenne est de 15 p. 100 par an, les contributions n'ont augmenté que de 8,4 p. 100, ce qui a incité le Directeur du PNUD à fixer à 9,6 p. 100 par an seulement l'accroissement des ressources. La délégation égyptienne estime que ce taux est insuffisant et appuie les efforts réalisés en vue de revoir le taux fixé en tenant compte des dispositions du consensus et de la Stratégie.

15. Pour ce qui est de la révision des critères à appliquer dans le calcul des chiffres indicatifs de planification, M. Gobba estime qu'il est juste et équitable de faire bénéficier les pays les moins avancés d'un traitement spécial. A cet égard, la délégation égyptienne est satisfaite de voir que certains représentants ont exprimé l'opinion, au cours de la douzième session, que les fonds qui devenaient disponibles pour la programmation au-delà du niveau fixé pour 1973 devraient être affectés aux pays dont le produit national brut par habitant est de moins de 1 000 dollars.

16. La délégation égyptienne prend note de la création des quatre bureaux régionaux, étant entendu qu'on pourra, s'il y a lieu, en ouvrir d'autres pour répondre aux besoins des différentes régions géographiques. Pour ce qui est de la Direction de la planification, elle estime que son importance dépend dans une grande mesure de sa capacité de formuler des plans à long terme reflétant réellement les buts et objectifs de la Stratégie pour la décennie.

17. Dans le même domaine, M. Gobba craint que les travaux réalisés par le Groupe consultatif sur la politique du Programme et ceux accomplis dans d'autres enceintes ne fassent double emploi.

18. Pour ce qui est de l'approbation des projets, la délégation égyptienne estime qu'il faut tenir compte des éléments suivants pour arriver à une solution : observer les dispositions des paragraphes 18, 20 et 23 du consensus; se laisser guider par l'expérience acquise par la Direction du Programme; attendre que les efforts réalisés pour améliorer la capacité du Conseil d'administration aient des résultats viables.

19. Sur ce dernier point, la délégation égyptienne juge nécessaire d'assurer au Conseil une meilleure représentation des opinions; de mieux lui donner le moyen d'accomplir sa tâche - grâce à une augmentation des contributions financières au Programme; et enfin, de veiller à ce que les projets formulés et approuvés favorisent davantage les économies des pays dans lesquels ils sont exécutés.

20. Abordant brièvement la question des Volontaires des Nations Unies, M. Gobba souligne que les contributions financières à ce programme s'ajoutent aux contributions offertes au PNUD, et exprime le souhait qu'il sera fait davantage appel aux Volontaires des pays en voie de développement.

21. M. Gobba demande en conclusion à tous les pays de participer et de contribuer activement au Fonds d'équipement des Nations Unies.

22. M. JOSEPH (Australie) dit que le PNUD, s'inspirant des principes établis dans le consensus du Conseil d'administration, s'efforce d'assouplir ses politiques et procédures pour pouvoir s'adapter aux circonstances. La délégation australienne estime que le consensus offre une base solide aux modifications qui sont réalisées dans le domaine de l'administration et des procédures. Elle attache une grande importance au concept de base, à savoir l'établissement de programmes par pays, qui permettent de placer les priorités fixées par les pays en voie de développement eux-mêmes au centre du processus du développement. Il faut reconnaître que, chaque fois que les ressources du PNUD sont affectées à des activités spéciales ou que le nombre des programmes spéciaux augmente, le montant des ressources disponibles pour exécuter les programmes par pays diminue. C'est pourquoi l'Australie s'oppose généralement à ce que d'autres institutions dirigent le PNUD sur des activités spéciales. C'est pour cette même raison que l'Australie s'oppose généralement à la prolifération croissante de fonds spéciaux, car l'affectation de ces nouvelles ressources risquerait de ne pas correspondre aux besoins prioritaires des pays en voie de développement.

23. Pour respecter les principes du consensus, le Directeur du PNUD a présenté au Conseil d'administration, à sa session de janvier, une nouvelle structure d'organisation. La partie du consensus traitant de l'application du double principe de la pleine responsabilité du Directeur à l'égard du Programme et de la décentralisation au niveau des pays a soulevé de graves difficultés, les délégations accordant une plus grande importance à l'un ou l'autre principe. Il a été décidé de procéder à la réorganisation proposée par le Directeur, mais à titre provisoire, en attendant qu'à sa quatorzième session le Conseil d'administration passe en revue l'organisation, les méthodes et les procédures générales du PNUD. La délégation australienne estime que, malgré quelques points faibles, les propositions du Directeur représentent une tentative judicieuse pour donner effet aux principes du consensus.

24. M. Joseph aborde ensuite la question des investissements consécutifs. Selon les documents du PNUD, les nouveaux investissements directement attribuables aux activités du PNUD ont dépassé en 1970 le chiffre d'un milliard de dollars, à savoir le double des investissements analogues pour 1969. La situation n'a pas toujours été aussi encourageante, les investisseurs éventuels ayant une certaine répugnance à se fonder sur les conclusions du PNUD pour décider des futurs investissements; on a aussi souvent déploré que les études de faisabilité du PNUD ne répondent pas clairement et directement aux questions des investisseurs éventuels sur la viabilité économique et financière d'un projet particulier. La délégation australienne est donc

heureuse de constater que des progrès ont été réalisés dans ce domaine et se félicite de la décision prise par le PNUD d'affecter un spécialiste des questions d'investissement à chaque bureau régional.

25. Pour ce qui est de la question des ressources du PNUD, le Directeur est parti de l'hypothèse que le taux de croissance des ressources qui seraient mises à la disposition du PNUD serait de 9,6 p. 100, conformément aux dispositions du consensus. Il a toutefois exprimé l'espoir que le Programme verrait ses dimensions doubler d'ici à 1975, ce qui exigerait que le taux de croissance des ressources soit de 15 p. 100 par an. De nombreuses délégations, essentiellement des pays en voie de développement, souhaiteraient que les crédits disponibles augmentent de 15 p. 100 par an, le taux de 9,6 p. 100 ne correspondant qu'à une hypothèse minimale. D'autres délégations, surtout des pays donateurs, ont fait valoir au contraire qu'il était bien plus important de partir d'une hypothèse plus réaliste. De nombreuses délégations de pays développés ont exprimé l'espoir que, une fois que les structures du Programme auraient été modifiées, ses ressources seraient utilisées de façon plus rationnelle et efficace; toutefois, ils ont fait observer que, tant qu'il n'aurait pas démontré ce dont il était capable, il ne serait pas possible de garantir le doublement de ses ressources.

26. Lorsqu'il s'agit de déterminer le montant des fonds qu'ils doivent chaque année consacrer à l'assistance, les gouvernements auront un choix difficile à faire non seulement entre les demandes intérieures et les demandes des pays d'outre-mer, mais également entre les fonds qu'ils accordent aux divers programmes d'assistance et à des organisations multilatérales. Le Gouvernement australien consacre l'essentiel de son assistance à la région de l'Asie et du Pacifique où le montant de son programme d'aide bilatérale était de 180 millions de dollars l'année précédente. L'Australie est également l'un des pays qui versent les contributions les plus importantes à la Banque asiatique de développement, au Groupe de la Banque mondiale et au Programme alimentaire mondial. En outre, l'assistance d'urgence qu'elle apporte à la population du Pakistan oriental s'élève à plus de 5 millions de dollars. Il n'est donc pas juste de juger un gouvernement sur l'aide qu'il apporte à un seul organisme d'assistance tel que le PNUD, d'autant plus que, dans le cas de l'Australie, le montant net des ressources qu'elle consacre à l'assistance en 1971 atteindra sans doute 1,1 p. 100 du produit national brut pour la deuxième année consécutive, c'est-à-dire qu'il sera supérieur à l'objectif fixé par la Stratégie. Cela signifie que l'Australie se classe au troisième rang pour ce qui est de la proportion de son assistance au développement par rapport à son produit national brut; par ailleurs, il y a lieu de noter que cette assistance est presque entièrement fournie sous forme de subventions et non de prêts. Dans le cas du PNUD, après une évaluation détaillée des diverses demandes, l'Australie a décidé de ne pas augmenter sa contribution pour 1972.

27. Le Gouvernement australien s'inquiète de ce que les dépenses d'administration et d'appui au Programme augmentent à un point tel que, pendant la période 1966-1970, ce budget a augmenté de 80 p. 100 alors que les ressources que les pays s'étaient engagés à verser n'avaient augmenté que de 45 p. 100. En outre, il faut tenir compte des frais

généraux des institutions spécialisées chargées de l'exécution, qui augmentent également à un point tel qu'à l'avenir le quart des ressources totales du PNUD sera consacré à des dépenses d'administration ou à des frais généraux. Il faut donc procéder à une réforme, surtout si l'on considère que, dans son programme d'aide bilatérale, le pourcentage des frais généraux de l'Australie n'est que de 5 p. 100; à cet égard, la décision de créer un comité budgétaire et financier du Conseil est bienvenue. En outre, les dépenses du Programme s'accroîtront encore s'il adopte avec d'autres institutions le même type de formule de partage des frais qu'avec la FAO. On pourrait peut-être réaliser des économies si l'on parvenait à déterminer avec plus de précision beaucoup des frais supplémentaires auxquels doivent faire face les organisations chargées de l'exécution des projets; certaines études en cours révéleront peut-être que, dans certains secteurs, il pourrait être meilleur marché et plus efficace pour le PNUD de passer directement des contrats avec des sous-traitants.

28. En ce qui concerne la répartition régionale des projets, la délégation australienne est d'avis que, compte tenu des progrès économiques d'ensemble réalisés par les pays en voie de développement d'Asie et du Pacifique, cette région devrait bénéficier d'une aide supplémentaire. Dans ce domaine, le Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irian occidental devant cesser ses opérations en 1973, la délégation australienne estime que le PNUD devrait allouer des ressources supplémentaires à ce pays, ne serait-ce que pour poursuivre les activités d'assistance technique entreprises au titre de ce fonds, d'autant plus que l'Irian occidental est l'un des pays en voie de développement les moins avancés.

29. Pour ce qui est du projet de résolution initialement présenté par les délégations philippine et indonésienne au sujet de l'augmentation du nombre des membres du Conseil d'administration du PNUD, la délégation australienne ne voit pas d'inconvénient à ce que cette question soit discutée à la présente session de l'Assemblée générale au lieu d'attendre la prochaine session du Conseil d'administration; en principe, elle n'a pas non plus d'objection à formuler sur le fond de la question, si ce n'est en ce qui concerne la répartition géographique des nouveaux sièges: du fait que, contrairement à d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD dispose de ressources importantes fournies par un groupe relativement restreint de pays, le Conseil d'administration de cet organisme devrait être conçu de manière à assurer un meilleur équilibre dans la répartition des sièges entre pays développés et pays en voie de développement.

30. En conclusion, la délégation australienne exprime à M. Hoffman sa profonde reconnaissance des efforts qu'il a déployés pour établir le PNUD sur des bases solides.

31. M. EKBLÖM (Finlande) s'associe aux éloges qui ont été adressés à M. Hoffman et tient à remercier celui-ci au nom de son gouvernement.

32. Le PNUD traverse une phase de transition cruciale et son conseil d'administration doit assumer une lourde responsabilité en donnant suite aux décisions qu'il a prises lors de ses trois dernières sessions. La délégation finlandaise se félicite qu'un grand nombre de pays aient déjà entrepris

d'établir des programmes pour la programmation par pays. Elle a une entière confiance dans l'aptitude du siège du PNUD à orienter et à coordonner les ressources accrues qui lui seront fournies. Du fait de la décentralisation, le succès ou l'échec du PNUD dépendra encore plus de la qualité des opérations sur le terrain. La délégation finlandaise se félicite que les organisations participantes et chargées de l'exécution soient disposées à coopérer avec le PNUD et à déployer des efforts réellement intégrés et coordonnés aux fins du développement ainsi qu'à reconnaître le rôle coordonnateur des représentants résidents. Il reste maintenant au Programme à faire la preuve de sa qualité et à obtenir des ressources accrues. A cet égard, la délégation finlandaise s'inquiète de la tendance qui se manifeste dans l'appui que les pays apportent au PNUD; elle félicite la délégation du Royaume-Uni de la contribution qu'elle a annoncée. Selon le Gouvernement finlandais, l'un des critères de l'utilisation efficace des ressources est la mesure dans laquelle on a recours à l'appel à la concurrence internationale pour la passation des contrats et les achats à effectuer au titre des projets. De même que pour le financement, il importe que toute la communauté internationale participe à l'exécution du Programme. Le Gouvernement finlandais continue à apporter un appui sans réserve au PNUD, car celui-ci a un rôle crucial à jouer dans l'exécution de la Stratégie du développement.

33. M. ISAKSEN (Danemark) tient à exprimer à M. Hoffman la profonde gratitude de sa délégation pour les efforts infatigables qu'il a consacrés à la cause du développement.

34. La délégation danoise est persuadée que la réorganisation du PNUD accroîtra encore l'importance de son rôle dans le cadre de la Stratégie de la deuxième Décennie et elle se félicite d'apprendre que les premiers programmes par pays seront prêts pour la prochaine session du Conseil d'administration. Les programmes devraient avoir un effet dépassant de loin les ressources limitées que le PNUD peut mettre à la disposition de divers pays. L'établissement de programmes par pays est un premier pas vers une assistance au développement plus intégrée; les organisations participantes et chargées de l'exécution, ainsi que toutes les sources d'aide multilatérale et bilatérale, devraient coordonner leurs activités d'assistance afin que l'ensemble de l'aide au développement soit utilisé au mieux, conformément aux priorités établies par les pays en voie de développement.

35. En ce qui concerne la révision des critères régissant l'établissement des chiffres indicatifs de planification, il faut espérer que le Conseil d'administration tiendra dûment compte des besoins des pays en voie de développement les moins avancés, de la nécessité de corriger certaines injustices historiques et de la possibilité de trouver une formule permettant aux pays relativement plus développés d'assumer une part plus large des dépenses afférentes aux projets.

36. Il est regrettable que, malgré les dispositions de la résolution 1615 (LI) du Conseil économique et social et les décisions prises par le Conseil d'administration à sa onzième session, les contributions annoncées l'année précédente n'aient pas même augmenté de 9,6 p. 100. Toutefois, les

estimations aux fins de la planification doivent se fonder sur les réalités afin de ne pas susciter d'espoirs excessifs.

37. Pour ce qui est des activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général, la délégation danoise se félicite de la nouvelle orientation qu'on s'efforce de donner au programme ordinaire des Nations Unies en choisissant mieux les domaines d'activités, les types d'assistance et les pays qui en sont les bénéficiaires. Elle note avec satisfaction l'accent qu'on a mis sur l'assistance aux pays en voie de développement les moins avancés et le fait que les projets du programme ordinaire feront partie des programmes par pays. La délégation danoise espère que l'initiative qui a été prise en vue d'augmenter les ressources du programme fera l'objet d'un large accord, conformément à la résolution 1601 (LI) du Conseil économique et social.

38. M. Isaksen apprend avec satisfaction les progrès accomplis dans le domaine des arrangements administratifs du Programme des Volontaires des Nations Unies. Pour ce qui est de ses activités techniques, ce programme devrait essentiellement être financé au moyen des ressources du PNUD dans le cadre des chiffres indicatifs de planification de la programmation par pays. La délégation danoise estime également, comme le Conseil économique et social, que le Fonds bénévole spécial devrait couvrir les frais extérieurs des volontaires originaires des pays en voie de développement quand ces pays ne peuvent les financer; on donnerait ainsi au Programme un caractère réellement universel. Les frais locaux devraient en principe être pris en charge par les pays bénéficiant de l'assistance, mais des dispositions devraient néanmoins être prises pour permettre d'assurer leur financement, dans certains cas exceptionnels, soit par le PNUD, soit par le Fonds bénévole spécial, si celui-ci dispose de ressources suffisantes à cette fin.

39. M. CAVAGLIERI (Italie) rend hommage au Directeur du PNUD et lui exprime sa très haute estime, son admiration et sa reconnaissance.

40. Les travaux du Conseil d'administration du Programme au cours de 1971 ont revêtu un intérêt particulier, et la délégation italienne est également d'avis que le Conseil a surmonté de sérieuses difficultés, particulièrement en ce qui concerne l'organisation du secrétariat du PNUD. Elle constate avec satisfaction que quatre bureaux régionaux sont déjà en train d'établir les premiers programmes par pays et elle a pris note des progrès accomplis par le Programme des Volontaires. Elle a accueilli avec satisfaction la décision prise par le Conseil de créer un comité budgétaire et financier. Par ailleurs, le rôle que le Bureau consultatif interorganisations est appelé à jouer conformément aux décisions prises à la douzième session du Conseil lui paraît très important. Elle est également d'avis que le Conseil doit être informé des délibérations du Bureau, en particulier pour être mis au courant de l'action des organisations chargées de l'exécution. Elle pense également que le Groupe consultatif sur la politique du Programme ne devrait pas devenir une véritable institution. Quant aux investissements consécutifs, les études de pré-investissement n'auraient aucune utilité si l'on ne s'efforçait pas de recueillir des fonds afin de donner suite à l'exécution des travaux préliminaires; en outre, il ne serait pas raisonnable d'investir des sommes importantes pour déter-

miner la faisabilité d'un programme donné si l'on n'était pas suffisamment certain qu'un programme considéré comme réalisable serait effectivement exécuté. Par ailleurs, la question de l'augmentation du nombre des membres du Conseil d'administration mérite un examen attentif.

41. M. MOBARAK (Liban) salue en M. Hoffman un grand homme qui appartient à l'histoire économique des pays défavorisés, au développement desquels il n'a cessé de dédier une foi et un courage inébranlables. Son dynamisme et sa ténacité ont été deux facteurs indissociables du développement du tiers monde auquel il voulait assurer un décollage économique harmonieux. M. Mobarak exprime la gratitude du Gouvernement libanais et, au nom de son pays, réaffirme sa foi dans les idéaux du PNUD; il annonce que son gouvernement s'engage à augmenter sa contribution au PNUD pour 1972 de 15 p. 100 par rapport à 1971, sous réserve de l'approbation parlementaire, cette augmentation étant un hommage du Liban à l'œuvre gigantesque entreprise par le PNUD. Comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères du Liban à l'Assemblée générale, à la 1944<sup>ème</sup> séance plénière, il serait illusoire d'aspirer à l'instauration d'une paix internationale véritable sans affronter radicalement les problèmes angoissants du sous-développement, car il est inadmissible que des centaines de millions d'hommes continuent de vivre dans des conditions inhumaines, en proie à l'ignorance, à la maladie et à la faim.

42. La délégation libanaise approuve l'augmentation des membres du Conseil administratif du PNUD. Il va de soi que l'extension du programme du PNUD et l'augmentation de ses ressources du simple au double, d'ici à 1975, nécessitent un Conseil élargi qui, ainsi, sera plus représentatif. En conséquence, la délégation libanaise votera en faveur du projet de résolution A/C.2/L.1146.

43. En ce qui concerne le Programme des Volontaires des Nations Unies, M. Mobarak rend hommage à S.M.I. le Chahinchah d'Iran pour avoir, le premier, conçu la possibilité d'un tel programme et tient à féliciter le Coordonnateur du programme des progrès déjà accomplis. Ce programme, dont la qualité et l'utilité doivent être soulignées, répond au désir croissant de la jeunesse de participer à un travail constructif tourné essentiellement vers les pays pauvres. L'Organisation des Nations Unies trouve, pour sa part, un atout précieux dans la coopération de cette jeunesse.

44. M. Mobarak estime que les pays en voie de développement ont intérêt à utiliser le Programme des Volontaires, mais fait observer que celui-ci ne pourra atteindre ses objectifs que dans la mesure où les pays bénéficiaires sauront assurer la participation correspondante de volontaires locaux. Par ailleurs, il est important que le PNUD continue à accorder son soutien au Programme, tant sur le plan financier qu'administratif. De l'avis de M. Mobarak, le Programme des Volontaires est de nature à consolider la coopération internationale et à stimuler la participation de la jeunesse nationale au développement.

45. Le Gouvernement libanais a déjà annoncé sa contribution au Programme des Volontaires; il espère que de nombreux Etats en voie de développement feront de même et que les institutions spécialisées offriront à ce programme la plus grande collaboration possible. A sa cinquante et

unième session, le Conseil économique et social a, par ailleurs, adopté une résolution dans ce sens.

46. En tant que coauteur du projet de résolution A/C.2/L.1145, la délégation libanaise exprime l'espoir que la Commission l'approuvera.

47. M. KANKA (Tchécoslovaquie) déclare que son pays attache une grande importance à la réorganisation actuelle du PNUD qui doit donner à celui-ci une efficacité accrue dans le domaine de la coopération technique et lui permettre de tirer tout le parti possible des fonds dont il dispose pour contribuer au développement économique et social des pays défavorisés.

48. Au cours des deux dernières années, à l'initiative des Etats Membres, le Directeur du PNUD et son personnel ont accompli un travail extrêmement utile en vue de réorganiser le Programme. En 1970, le Conseil d'administration a approuvé un consensus contenant les principes qui doivent servir d'assises à la réorganisation envisagée. Le Gouvernement tchécoslovaque n'a pas manqué d'approuver le consensus, qu'il considère comme un document positif, tout en se rendant compte que sa traduction dans la réalité ne sera pas une tâche aisée. Il est par conséquent nécessaire d'intégrer dans les activités pratiques du PNUD les principes exposés dans le consensus afin qu'ils ne restent pas lettre morte. La délégation tchécoslovaque estime que le statut unique<sup>2</sup> pourra être considéré comme la charte du PNUD du fait qu'il donnera une valeur juridique à tous les changements résultant de la réorganisation, qu'il s'agisse des dispositions institutionnelles du système ou des activités pratiques. Le statut unique est appelé à devenir un document important; cela étant, il importe de le rédiger avec le plus grand soin. Se fondant sur ces considérations, la délégation tchécoslovaque a proposé à la douzième session du Conseil d'administration que le Conseil se borne, à cette session, à discuter le projet de statut sur le plan général et qu'il reprenne la question à la session suivante. De nombreuses autres délégations ayant exprimé la même opinion, les Etats membres du Conseil d'administration peuvent maintenant examiner en détail le projet de statut unique et formuler, à loisir, leurs observations éventuelles.

49. Le mandat de la Tchécoslovaquie au Conseil d'administration du PNUD venant à expiration le 31 décembre 1971, la délégation tchécoslovaque ne sera pas en mesure d'exposer les vues de son gouvernement quant au projet de statut à la prochaine session du Conseil. M. Kanka tient, par conséquent, à faire quelques observations sur cette question.

50. La délégation de la République socialiste tchécoslovaque considère que le principal mérite du PNUD est d'être l'institution par le truchement de laquelle une vaste coopération internationale peut se matérialiser. S'il peut remplir ce rôle, c'est parce que tous les pays, pratiquement, coopèrent avec lui, que ce soit en versant des contributions, en supportant une partie des dépenses afférentes aux projets, en prenant à leur charge les dépenses locales, en participant à des sous-contrats ou en fournissant des

<sup>2</sup> DP/L.177/Add.1.

services d'experts, du matériel, des bourses d'études, etc. La délégation tchécoslovaque recommande donc de souligner, dans le projet de statut unique, la nécessité de renforcer la coopération internationale et d'insister pour que chaque pays intéressé procède à une réforme de ses structures sociales en tant que condition indispensable d'un développement dynamique.

51. L'article II du projet de statut unique énonce les principes généraux qui régiront l'assistance offerte par le PNUD et stipule notamment à l'alinéa e du paragraphe I qu'on "évitera toute distinction fondée sur le régime politique du pays qui demande une aide". La délégation tchécoslovaque estime que cette disposition est formulée en termes trop généraux et qu'elle ne permettrait pas, par exemple, de refuser une assistance aux pays qui violent la Charte des Nations Unies.

52. La délégation tchécoslovaque ne peut approuver le libellé des articles IV et XXXIV du projet qui portent sur la participation au PNUD et sur l'élection des membres du Conseil d'administration, estimant que les dispositions de ces deux articles ont un caractère restrictif et discriminatoire. La délégation de la République socialiste tchécoslovaque estime inadmissible qu'un des pays les plus développés du monde, la République démocratique allemande, ne puisse participer au PNUD. Une telle politique entrave sérieusement la coopération internationale.

53. Les ressources financières du PNUD proviennent essentiellement des contributions volontaires des gouvernements des Etats participants. Estimant que, par conséquent, les gouvernements des Etats Membres doivent avoir le droit de choisir la monnaie dans laquelle ils versent leurs contributions, la délégation tchécoslovaque ne peut approuver le libellé du paragraphe 3 de l'article V relatif aux monnaies dans lesquelles les contributions doivent être versées. En revanche, la délégation tchécoslovaque ne verrait pas d'objection à ce que ledit article contienne une recommandation aux gouvernements des Etats Membres tendant à ce qu'ils versent leurs contributions en monnaies convertibles, s'il stipule en outre que les gouvernements pourront également verser leurs contributions en monnaies nationales. Se fondant sur l'expérience de son propre pays, la délégation tchécoslovaque est persuadée que, si le Conseil d'administration du PNUD et les gouvernements intéressés font preuve de bonne volonté, les contributions en monnaies nationales pourront être utilisées efficacement et à bon escient. Pour la délégation tchécoslovaque il ne fait pas de doute que la réorganisation du PNUD pourra être menée à bien et que la coopération technique internationale s'en trouvera renforcée et améliorée.

54. Au moment où M. Hoffman s'apprête à quitter son poste de directeur du PNUD, la délégation tchécoslovaque tient à lui exprimer sa gratitude pour la procédure relativement démocratique qu'il a su instaurer au sein du PNUD, ainsi que pour les efforts qu'il a déployés en vue d'obtenir des ressources financières. En ce qui concerne le choix d'un nouveau directeur, la délégation tchécoslovaque déclare qu'elle appuiera tout candidat qui se montrera disposé à éliminer les quelques aspects négatifs des activités pratiques du PNUD qu'elle a déjà exposés plusieurs fois au Conseil d'administration, à maintenir la procédure démocratique

actuellement suivie par le PNUD et à faire le maximum pour obtenir des ressources financières supplémentaires des pays qui ont réalisé — ou réalisent encore — d'énormes bénéfices au détriment des pays en voie de développement.

55. M. BAYÜLKEN (Turquie) tient à remercier le Directeur du PNUD, le Commissaire à la coopération technique et le Coordonnateur du Programme des Volontaires des Nations Unies des indications encourageantes qu'ils ont données à la séance précédente sur l'accélération des activités des programmes d'assistance dans leur ensemble.

56. En ce qui concerne plus particulièrement le Programme des Volontaires des Nations Unies, le représentant de la Turquie rend hommage à S.M.I. le Chahinchah d'Iran, qui est à l'origine de l'établissement de ce programme. A une époque où les problèmes que posent le développement des pays pauvres, l'exode des compétences, la pénurie de personnel qualifié et le retard technique des pays en voie de développement prennent une acuité croissante, le Programme des Volontaires des Nations Unies peut apporter une contribution non négligeable à leur solution. Malheureusement, ainsi que le Coordonnateur l'a exposé, ce programme — comme tous les autres organismes des Nations Unies d'ailleurs — ne dispose pas des fonds nécessaires du fait que les pays tardent à répondre à l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 2659 (XXV).

57. M. Bayülken est heureux d'annoncer que le Gouvernement turc s'est engagé à verser une contribution de 2 500 dollars au Fonds bénévole spécial destiné à appuyer les activités des volontaires des Nations Unies, et il exprime l'espoir que les autres pays, les organisations internationales, les organisations bénévoles et même des particuliers verseront à leur tour des contributions généreuses à ce fonds. M. Bayülken fait en outre appel aux institutions spécialisées, aux organisations bénévoles et aux organismes travaillant sur le terrain pour qu'ils orientent les volontaires vers les projets qui bénéficieront d'une assistance de l'Organisation des Nations Unies.

58. M. Bayülken souligne l'importance toute particulière du Programme des Volontaires pour les pays en voie de développement les moins avancés, lesquels souffrent d'une pénurie grave de personnel qualifié et de ressources financières; l'exécution de certains projets de développement s'en trouve entravée et ces pays n'ont donc pas la possibilité d'employer des volontaires des Nations Unies. Aussi le représentant de la Turquie suggère-t-il au Conseil d'administration du PNUD d'envisager que le PNUD prenne à sa charge les dépenses afférentes à l'utilisation de volontaires des Nations Unies au titre de projets entrepris dans les pays en voie de développement les moins avancés.

59. La délégation turque exprime l'espoir qu'à sa prochaine session le Conseil d'administration du PNUD prendra les mesures nécessaires pour mettre au point l'organisation du Programme des Volontaires et choisira l'emplacement du siège en tenant compte de l'emplacement du siège des divers organismes des Nations Unies intéressés et d'autres organisations de volontaires.

60. Soulignant le fait que sa délégation figure au nombre des auteurs du projet de résolution A/C.2/L.1145, M. Bayülken exprime l'espoir que la Commission pourra l'adopter sans difficulté.

61. M. Bayülken tient à remercier S.A.I. la princesse Ashraf d'avoir bien voulu honorer la Commission de sa présence et présente au Gouvernement iranien ses félicitations à l'occasion de la célébration du deux mille cinq centième anniversaire de l'Etat iranien.

62. Le représentant de la Turquie se réserve d'intervenir, s'il l'estime nécessaire, au sujet des autres alinéas du point 44 de l'ordre du jour.

63. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que les activités opérationnelles pour le développement, qui absorbent d'ailleurs une grande partie du budget de l'ONU, présentent un intérêt particulier pour les pays en voie de développement. C'est pourquoi l'Union soviétique soutient les activités du PNUD, qui est le principal organe de l'ONU compétent dans ce domaine et qui pourrait alléger considérablement la tâche des pays qui, après une longue période d'oppression colonialiste, luttent pour leur indépendance économique.

64. Conformément aux préceptes de Lénine, l'Union soviétique accorde une aide de plus en plus importante aux pays en voie de développement, notamment dans la construction d'usines et d'écoles. Son assistance est orientée vers l'accroissement des moyens de production, et les installations ainsi construites fournissent souvent une part importante de la production nationale du pays intéressé. Ainsi, l'exportation des produits fabriqués dans une usine métallurgique construite avec l'assistance de l'Union soviétique a rapporté à l'Inde 412 millions de roupies en devises étrangères au cours de l'exercice 1968-1969.

65. Sans se limiter à cette assistance bilatérale, l'Union soviétique participe aux activités du PNUD. Celui-ci ne tire pourtant pas pleinement parti des moyens qu'elle met à sa disposition, le montant des contributions inemployées de l'Union soviétique continuant à augmenter et les experts soviétiques ne représentant que 2 p. 100 des 8 848 experts dont le PNUD utilise les services. C'est pour cette raison notamment que l'Union soviétique a approuvé l'idée d'une étude de la capacité du système des Nations Unies pour le développement et que les représentants de l'Union soviétique ont pris une part active à l'élaboration de propositions visant à réorganiser le PNUD.

66. Conformément à la résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration du PNUD a établi un projet de statut unique sur la base du consensus qu'il a adopté en 1970. Tous ces documents ont été inspirés par le désir de réorganiser le PNUD le plus rapidement possible. Pourtant, le statut unique du Programme est loin d'être prêt et la délégation soviétique ne partage pas l'optimisme exprimé par la direction du PNUD au paragraphe 198 du rapport du Conseil économique et social. Les mesures prises sont souvent incohérentes et les dépenses d'administration improductives s'élèvent à 25 p. 100 des ressources. Les décisions du Conseil d'administration ne sont pas appliquées et le consensus risque de rester lettre

morte. Ainsi, on dit qu'"un rôle plus grand dans le choix des projets" a été attribué aux représentants résidents alors que le Conseil d'administration du PNUD avait voulu étendre leur rôle de coordination. De même, le Bureau consultatif interorganisations a "des responsabilités accrues en matière de politique" comme il est dit au paragraphe 199, alors que l'Assemblée générale lui avait assigné un rôle consultatif. D'après le consensus, ce sont les gouvernements qui ont l'initiative et la direction des projets, et le Conseil d'administration examine et approuve les programmes et contrôle l'utilisation des ressources. Ces questions ne sont pas du ressort du BCI.

67. Malgré des aspects positifs, certaines lacunes ont empêché le PNUD d'être un instrument efficace de coopération internationale : des 432 projets de préinvestissement, 38 seulement ont abouti à des investissements de capitaux; le PNUD continue à négliger les questions de développement industriel et de commerce international et il ne fait pas suffisamment participer l'ONUDI et la CNUCED à l'exécution de ses projets; en revanche, la BIRD joue un rôle de plus en plus important. Pourtant, contrairement aux principes de l'ONU, la BIRD impose des conditions pour la fourniture de son assistance aux pays en voie de développement et ses décisions ne sont pas prises de manière démocratique. Les liens entre la direction du PNUD et la BIRD ont d'ailleurs déjà été critiqués par de nombreux représentants.

68. Pour être efficace, le PNUD devrait tenir compte des grands problèmes actuels, notamment de la course aux armements, et par conséquent refuser toute assistance aux pays qui participent à l'agression contre le Viet-Nam et contre les peuples arabes. De plus, l'attitude discriminatoire de la direction du PNUD fait que les pays en voie de développement sont privés de l'assistance d'Etats industrialisés tels que la République démocratique allemande. Enfin, la direction du PNUD devrait appliquer le principe de la répartition géographique équitable, au siège et dans les services extérieurs.

69. Pour terminer, la délégation soviétique estime qu'il convient de transférer au PNUD le programme de coopération technique de l'ONU, et elle maintient sa position en ce qui concerne les résolutions adoptées à la dernière session du Conseil économique et social sur les questions de services consultatifs spéciaux dans le domaine des ressources naturelles, des Volontaires des Nations Unies et des contributions financières au PNUD.

70. M. HU (Chine) exprime sa reconnaissance à M. Hoffman, à M. Hoo, commissaire à la coopération technique, à M. Sadry, coordonnateur du Programme des Volontaires des Nations Unies, ainsi qu'à leurs associés et aux institutions coopérantes. Il se félicite de l'œuvre accomplie par le PNUD et a été encouragé par le fait que le PNUD a été à même d'évaluer les programmes proposés en considérant uniquement leurs qualités intrinsèques et d'élargir ses activités au début de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. A cet égard, il y a lieu de souligner l'utilité des programmes qui ont un rapport direct avec le développement des investissements, de l'industrialisation et du commerce, qui est essentiel à la croissance économique des pays en voie de développement.

La délégation chinoise a également été encouragée par la création de la programmation par pays, par le rôle désormais plus important que jouent les représentants résidents et par l'instauration de consultations plus étroites avec les gouvernements des pays bénéficiaires ainsi qu'avec les organismes régionaux et sous-régionaux des Nations Unies. Elle a toujours pensé que les programmes devraient être conçus de manière à répondre dans toute la mesure possible, aux besoins spécifiques du pays bénéficiaire, ce qui sera facilité par ce mouvement de décentralisation. Tout en espérant que le PNUD obtiendra un appui accru et intensifiera encore ses activités, la délégation chinoise ne peut qu'exprimer le profond regret que lui inspire le départ de son directeur, dont le dévouement et les réalisations méritent la plus grande gratitude.

71. M. GUMBS (Guyane) se félicite de la réforme importante apportée aux activités du PNUD en matière de programmation. Le système d'établissement des programmes par pays se révélera très avantageux pour les pays bénéficiaires du fait qu'il leur permettra de grouper leurs demandes d'assistance en fonction de plans de trois à cinq ans. Ces dispositions nouvelles témoignent de la volonté des organismes des Nations Unies d'établir un lien plus étroit entre leurs activités et les plans nationaux, ce qui permettra de tirer tout le parti possible des fonds disponibles. En raison des attributions considérables qui sont dévolues aux représentants résidents du PNUD, le Gouvernement guyanais, se rendant compte que les représentants résidents doivent non seulement avoir la compétence voulue mais aussi être parfaitement au fait des principes et aspirations des pays auxquels ils sont affectés, se félicite de pouvoir désormais participer au choix des représentants résidents.

72. La délégation guyanaise exprime l'espoir que le PNUD pourra étendre le domaine de ses activités au-delà du financement des études de préinvestissement. En effet, les pays en voie de développement ne peuvent plus se permettre de consacrer une partie importante du montant de l'assistance du PNUD à rémunérer les services d'experts, étant donné que, d'après l'expérience acquise, les avantages pratiques des rapports d'experts sont souvent réduits du fait que les experts ne sont pas en mesure de tenir pleinement compte des conditions sociales et des conditions de l'environnement des pays dans lesquels ils sont envoyés en mission. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement guyanais insiste pour que, dans le cadre de son assistance, le PNUD fasse appel aux services d'experts guyanais et, le cas échéant, d'experts qui sont au fait de conditions similaires à celles qui caractérisent la Guyane.

73. Etant donné que la BIRD est l'organisme principalement chargé du financement des projets d'investissement, la délégation guyanaise tient à souligner le fait que la Banque hésite à prendre des risques dans les pays du tiers monde. Il est par conséquent indispensable d'établir une coordination plus étroite entre le PNUD, la BIRD et les autres institutions financières internationales aux fins de rompre le cercle vicieux et de permettre au PNUD d'utiliser plus rationnellement ses ressources.

74. Le Gouvernement guyanais a déjà maintes fois insisté sur la nécessité d'une aide moins "liée". Il est naturel que les gouvernements bénéficiaires veuillent dépenser sur leurs

propres marchés les fonds qui leur sont octroyés. C'est pourquoi le Gouvernement guyanais se félicite de pouvoir, en vertu des arrangements conclus avec le PNUD, acheter à ses producteurs locaux, et éventuellement aux sources de production les moins chères, les biens d'équipement dont il a besoin pour le développement.

75. La délégation guyanaise insiste pour que le PNUD s'intéresse aux projets qui seraient de nature à permettre aux pays en voie de développement de disposer effectivement de leurs ressources naturelles et, ce faisant, de mettre fin à l'exploitation étrangère et au néo-colonialisme dont ils sont les victimes.

76. Elle approuve l'élargissement de la composition du Conseil d'administration du PNUD, qui assurera à celui-ci un caractère plus représentatif.

77. Enfin, elle tient à dire combien la préoccupe le fait que le Fonds d'équipement ait pu inscrire si peu de réalisations à son actif; elle exprime toutefois l'espoir qu'il pourra bientôt devenir un instrument efficace du développement.

78. M. WEITZ (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), félicitant le Coordonnateur du Programme des Volontaires des Nations Unies de l'exposé qu'il a fait à la séance précédente, tient à donner quelques détails sur la coopération de la FAO avec le Programme des Volontaires. Le Directeur général de la FAO, à l'instar de son prédécesseur, a toujours montré un intérêt très vif pour la participation de la jeunesse au développement. Une assemblée spéciale de la jeunesse a été organisée à Rome en 1965, et, depuis lors, par le truchement de la Campagne mondiale contre la faim et de ses divers départements, la FAO a déjà utilisé un nombre considérable de volontaires. Ses contacts avec les jeunes se sont renforcés lors du deuxième Congrès mondial de l'alimentation réuni à La Haye en 1970 et dont les participants, qui comptaient de nombreux jeunes, ont demandé à l'ONU et à la FAO de créer un organisme qui serait chargé d'appuyer le développement des services de volontaires nationaux et d'assurer une participation accrue des volontaires étrangers et nationaux aux projets de développement. C'est là une des raisons pour lesquelles la FAO a chaleureusement accueilli la création du Programme des Volontaires des Nations Unies et que, dès le départ, elle a mis toute son expérience à sa disposition. Le Directeur général continuera à aider les gouvernements à recruter des volontaires compétents pour participer à l'exécution de projets de développement grâce aux contacts que la FAO a déjà établis depuis de nombreuses années avec les organisations gouvernementales, non gouvernementales et internationales.

79. Par les accords qu'elle a conclus avec toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales de volontaires, la FAO a déjà pu employer les services de plusieurs centaines de volontaires dans divers domaines techniques et s'occupe maintenant des éléments de base du nouveau programme. Grâce à la création de ce programme sous l'égide du PNUD, l'utilisation des services des volontaires sera désormais plus aisée. Il va de soi que chaque organisme participant aura son rôle à jouer et que l'utili-

sation des services des volontaires sera désormais un élément dont il sera tenu compte dans l'élaboration des plans d'opérations, dans le cadre de la programmation par pays. La FAO entend encourager et appuyer le Programme des Volontaires, en vue de resserrer la coordination et d'améliorer les procédures. Toutefois, la FAO continuera à appliquer les dispositions de ses accords bilatéraux tant que le Programme des Volontaires n'aura pas lui-même conclu un accord avec les pays intéressés. Il s'ensuit que, pendant une certaine période, la FAO s'occupera de deux types de

programmes à l'exécution desquels elle collaborera dans toute la mesure possible pour toute la durée de la période de transition.

80. La FAO est convaincue que les volontaires apporteront un appui concret aux activités sur le terrain et qu'ils contribueront à long terme à faire apprécier au public les activités entreprises par les organismes des Nations Unies.

*La séance est levée à 18 h 15.*